

PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MARPA « LES TILLEULS » de HAMBYE





PROJET D'ETABLISSEMENT

MARPA « Les Tilleuls » HAMBYE (Manche)

POURQUOI UN PROJET D'ETABLISSEMENT ?

Le projet d'établissement a été élaboré en collaboration avec l'équipe de la MARPA « Les Tilleuls » (maison d'accueil rurale pour personnes âgées non dépendantes), les résidents, leur entourage familial, les partenaires institutionnels et professionnels. Les grands axes du projet ont été présentés au Conseil de la vie sociale et soumis à validation du Conseil d'administration du Centre communal d'action social (CCAS).

Le projet d'établissement de la MARPA « Les Tilleuls » définit l'environnement de la structure, ses objectifs, ses modalités d'organisation, de fonctionnement. Le projet d'établissement, comme son nom l'indique, a aussi pour objectif d'impulser une dynamique pour les cinq ans à venir, de se projeter dans l'avenir avec la formulation d'objectifs et la mise en place d'actions pour y parvenir. Le projet d'établissement vise toujours à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.





Le mot d'une résidente :

Thérèse :

« isolée, je vivais à la campagne, en pavillon. J'ai demandé mon admission après avoir entendu parler de la structure. C'est après une chute que je suis entrée à la MARPA. Les enfants éloignés sentirent leur maman en sécurité. »

I. LE CONCEPT :

- un lieu de vie pour personnes de plus de 60 ans leur permettant une qualité de vie qui préserve leurs repères, et qui s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'isolement, l'exclusion ;
- un lieu de vie au cœur du village de HAMBYE, à proximité des commerces, pharmacie et autres services: médecin, cabinet infirmier, kinésithérapeute, diététicienne, podologue, coiffeur, mairie, Poste ;
- un lieu de vie avec des espaces privatifs et des espaces communs conviviaux : restauration, salon, salle de bien-être, buanderie ;
- une accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aménagements sécurisés ;
- le label « MARPA » attribué par la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.



II. L'HISTORIQUE :

C'est à partir de la volonté d'acquérir la propriété du BUHOT, en novembre 1984, que le Conseil municipal de HAMBYE a commencé sa réflexion de construire une maison de retraite pour personnes âgées, sous l'impulsion de monsieur Marcel FERNANDES, maire de la commune, afin de trouver une solution maintenant les anciens au plus près du lieu de résidence accoutumée dans une structure conviviale pour préserver l'autonomie des résidents. L'acquisition de cette maison du BUHOT en février 1985 est l'acte fondateur de la création en France de la première MARPA, une résidence de logements.

Une étude des besoins est réalisée l'année suivante. Le choix de l'acquisition de la propriété dite la maison du BUHOT comprenant une maison d'habitation et un ensemble de parcelles de terrain de plus d'un hectare. Sur ce terrain, le Conseil municipal et le Conseil d'administration du CCAS se sont alors prononcés pour la réalisation d'un équipement public, une petite unité de vie pouvant accueillir 22 personnes âgées en 17 logements, soit 8 T1 et 7 T2.

Des travaux de réhabilitation en cours d'année 2016 se sont élevés à 386 796.92 € HT (hors honoraires d'architecte et missions annexes). Dans un souci d'économie d'énergie, d'amélioration du confort et des conditions de vie des résidents, ces travaux ont concerné l'isolation du bâtiment par l'extérieur, le remplacement de tous les radiateurs électriques, le remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des menuiseries en pvc ou aluminium avec volets roulants électriques dans les appartements des résidents, la pose de sèches serviettes chez les résidents et l'agrandissement de la salle de séjour et installation de la climatisation. Ces travaux ont été subventionnés par le département de la Manche et la M.S.A.



Le mot d'une résidente :

Suzanne :

« la surveillance, les repas préparés, l'absence de linge à laver et à repasser, les animations, m'encouragèrent à entrer à la MARPA .»

EPHEMERIDE :

1985 (23/2) : décision d'acquérir la propriété du BUHOT « en vue d'y faire construire une maison de retraite pour personnes âgées » ;

1989 : Après quatre années de travaux la MARPA ouvre ses portes. Tous les travaux ont été réalisés par des entreprises locales. Tout le matériel nécessaire au fonctionnement a été acquis dans les commerces de proximités ;

1989 (16/5) : choix du personnel (une maîtresse de maison : une adjointe à la maîtresse de maison, un agent d'entretien et quatre personnels ADMR pour l'aide à la personne et l'entretien des locaux ;

2004 : Changement de responsable suite au départ à la retraite de la maitresse de maison ;

2009 : un nouveau fonctionnement est établi sous l'impulsion de madame Nadège BESNIER, maire de la commune ;

2009 (27/10) : la MARPA fête ses 20 ans ;

2010 : installation d'un défibrillateur (DAE) ;

2017 (23/6) : inauguration des travaux de réhabilitation de la MARPA ;



Inauguration des travaux le 23 juin 2017

Les personnalités, de gauche à droite: Julien Domet, résident, Jacky Bidot, président de CMB, Nadège Besnier, maire de HAM-BYE, Philippe Bas, sénateur, Maryse Hédouin, Conseillère départementale de la Manche, Patricia Lebouvier, représentante de la MSA, Christiane Boivin, résidente



Le mot d'une résidente :

Geneviève : « je suis venue à la MARPA parce que je ne pouvais plus rester seule chez moi. En attendant, je voulais être bien entourée. La MARPA me donne un environnement sécurisé et familial. C'est une petite structure appréciable et accueillante. »

III. LA GESTION :

Le C.C.A.S. de la commune de HAMBYE assure la gestion de la MARPA.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La MARPA « Les Tilleuls », est un établissement public géré par le C.C.A.S. de HAMBYE à travers son Conseil d'administration. Il est constitué de dix administrateurs (cinq conseillers municipaux et cinq personnes issues de la société civile), présidé par monsieur Michel VOISIN, maire de HAMBYE et Mariane CHAPON, adjointe-au-maire. Organe délibérant, le Conseil d'administration a pour rôle de débattre et d'acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction, de s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement en garantissant l'équilibre budgétaire, financier et le respect du projet d'établissement.

- CAPACITE D'ACCUEIL :

La MARPA peut recevoir au maximum 22 personnes. Il existe huit T1 (8) et sept T2 (7) ce qui permet à certains résidents de bénéficier d'une chambre séparée de la pièce de vie et/ou à des couples d'être accueillis.



Jeu de ballons de baudruche en 2017 : Joëlle Bazire, Solange Bisson, Roger Lemièrre, Bernadette Leforban

Le mot d'une résidente :

Marie : « je vivais seule dans une grande maison. J'ai trouvé à la MARPA un logement adapté avec la possibilité de venir avec mon animal de compagnie. La nourriture, l'animation, le personnel à l'écoute, les échanges avec d'autres MARPA me rassurent. Et j'ai la possibilité de me coucher à mon heure. »



- **POPULATION ACCUEILLIE :**

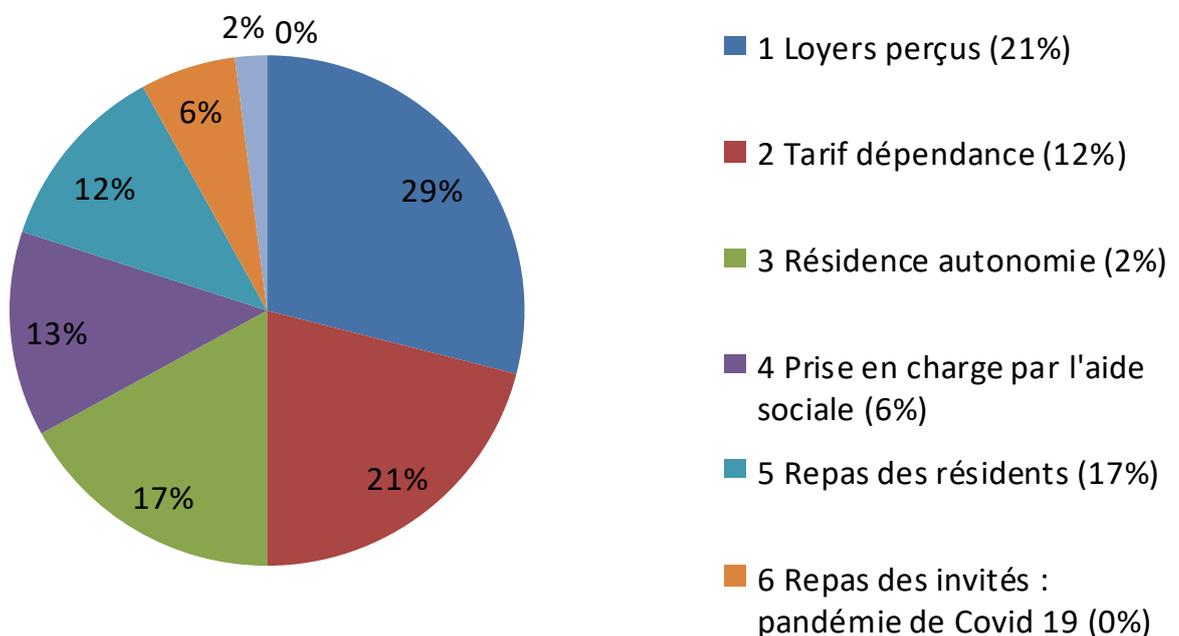
Les résidents sont pour la plupart de HAMBYE ou des communes environnantes. La majorité d'entre eux dépend du régime agricole.

- **RESSOURCES :**

L'équilibre budgétaire de la MARPA « Les Tilleuls » repose sur quatre axes de financement - la participation des usagers - le forfait autonomie (APA), depuis 2016, à destination des actions en faveur du maintien de l'autonomie, versé par le Conseil départemental – la subvention d'équilibre versée par la commune via son C.C.A.S. La commune de HAMBYE a fait le choix dans sa politique sociale, d'apporter à la MARPA « Les Tilleuls » un soutien financier. L'objectif étant de proposer un reste à charge supportable pour le résident.

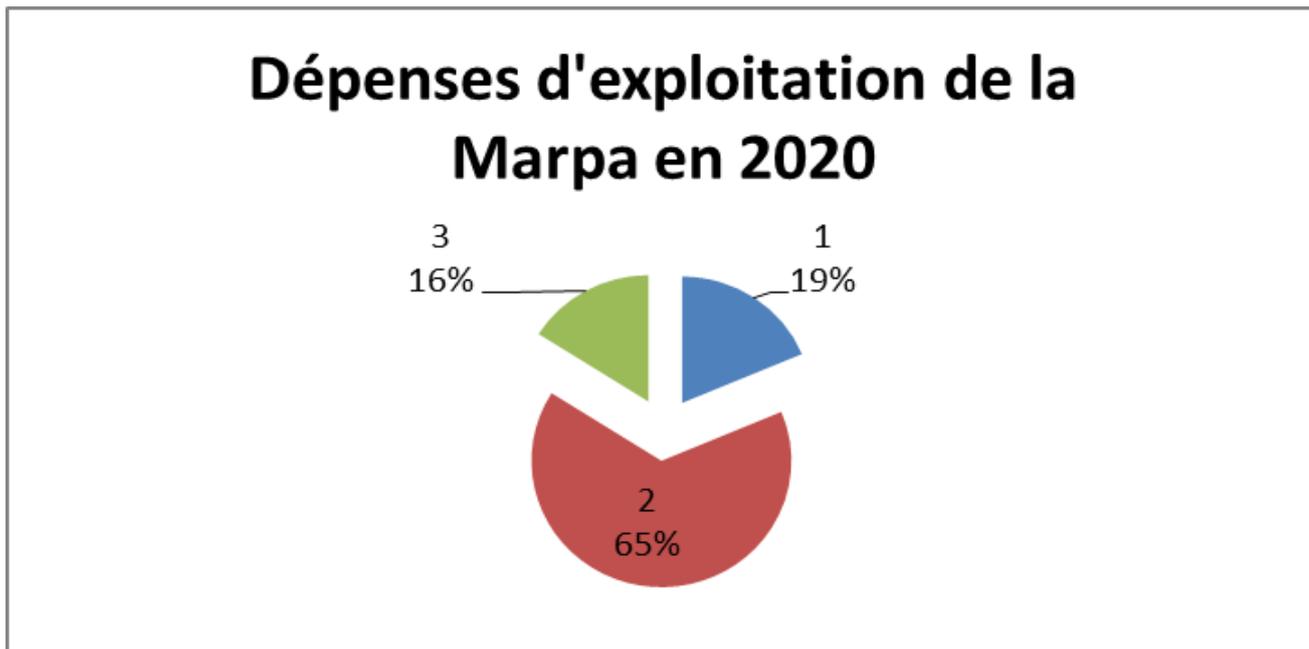
- **Graphique des recettes de fonctionnement en 2020 (année de pandémie de Covid 19) :**

Recettes de fonctionnement année 2020



- DEPENSES D'EXPLOITATION :

Graphique des dépenses d'exploitation:



Activités de détente : jeux de cartes, travaux de couture et épluchage de légumes



Le mot d'une résidente :

Solange :

« je voulais être en compagnie, avoir mon médecin, mon infirmière, et profiter des animations. »

PROFIL DES RÉSIDENTS AU 30 MAI 2021 :

- âge : il y a plus de résidents femmes que d'hommes, entre 80 et 97 ans;
- motifs d'entrée : Le rapprochement familial reste le motif d'entrée à la MARPA « Les Tilleuls » le plus courant;
- la MARPA « Les Tilleuls » offre une alternative entre le maintien à domicile, devenu impossible, et une entrée en EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).



IV. LE FONCTIONNEMENT :

• PROCEDURE D'ADMISSION :

Fréquemment les familles appellent les agents de la MARPA pour répondre à leur questionnement. Elles sont orientées vers le secrétariat de mairie pour préciser le mode d'admission, la tarification et prendre l'inscription si tel est le souhait. Une liste d'attente est constituée.

Lorsqu'un logement est disponible, la personne est contactée. Il lui est proposé une visite de la structure, une prise de contact avec l'équipe et avec les autres résidents.



Le mot d'un résident :

Charles :

« je n'ai pas mieux : repas matin, midi et soir, quelques petits divertissements : jeux de cartes, dominos. Je peux discuter avec les gens que j'aime. Tout va bien et que ça continue ! »

1. CRITERES D'ADMISSION:

Le résident doit avoir au minimum 60 ans, être retraité.

Il doit avoir un état de santé physique et psychique compatible avec le fonctionnement de la MARPA.

Cette structure n'est pas médicalisée. Les soins sont assurés par des intervenants extérieurs choisis par le résident et sa famille. De même la vie à la MARPA demande une capacité d'adaptation à la vie en communauté.

• LES LIMITES À L'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSIDENT :

Le décret 2016-696 du 27 mai 2016 définit les règles relatives au public accueilli en résidence autonomie (notamment au regard du degré d'autonomie). Dans le respect de ce contexte réglementaire, la MARPA « Les Tilleuls » accompagne les résidents aussi longtemps que possible dans la mesure où leur état de santé reste compatible avec les conditions d'accueil défini dans ce projet d'établissement. La MARPA « Les Tilleuls » reste un établissement non médicalisé, qui pose certaines limites à l'accompagnement. Une mesure d'orientation dans un établissement plus adapté sera systématiquement mise en place : pour le résident qui, de façon permanente, nécessite : - une aide lors des transferts - une assistance la nuit - une aide complète lors des repas, pour le résident présentant des troubles du comportement : - agressivité - incapacité à se repérer en cas de sortie de l'établissement - déambulation nocturne gênante pour les autres résidents - incompatibilité avec la vie en collectivité.

En cas d'impossibilité du maintien de l'accueil à la MARPA « Les Tilleuls », l'équipe se réunit afin de trouver la solution d'hébergement la plus adéquate à la situation du résident. Toute décision est prise en concertation avec le résident, sa famille et le médecin traitant.





Le mot d'une résidente :

Clotilde :

« je voulais une structure collective adaptée à mes besoins. L'ambiance est agréable et sereine. Le personnel de service est très disponible et agréable. J'attends la fibre optique dans la résidence et des projections de films avec des acteurs de renom. »

2. ACCUEIL :

Lors de son accueil dans la structure, le résident va être accompagné dans son intégration tout en respectant son rythme d'adaptation.

3. VALEURS :

L'accueil et le séjour s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis dans la charte des droits et liberté de la personne accueillie issue du CASF. La charte est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage et remise au moment de l'admission.

Les principes déclinés dans la charte et partagés par la MARPA « Les Tilleuls » sont : - le respect de la dignité et de l'intégrité - le respect de la vie privée- la liberté d'opinion - la liberté de culte - le droit à l'information - la liberté de circulation - le droit aux visites. De plus, l'équipe de la MARPA « Les Tilleuls » s'est engagée au respect de valeurs définies et partagées.

- * **EQUITÉ** : tous les résidents peuvent prétendre à la même qualité de prise en charge quels que soient leur milieu social, leur appartenance ethnique ou religieuse.
- * **CONVIVIALITÉ** : dans le respect d'un contexte strictement professionnel, l'équipe veille à favoriser au sein de la structure une atmosphère de convivialité envers les résidents, leur entourage, ou tout autre visiteur.
- * **TOLÉRANCE** : chaque personne entre dans l'établissement avec son passé, son histoire propre. Pour le résident, l'entrée à la MARPA « Les Tilleuls » doit être une étape nouvelle qui s'inscrit dans son parcours de vie et non une rupture. Un accompagnement individuel, au plus près de ses habitudes de vie antérieures lui est proposé. La bienveillance de l'équipe à l'égard des différences et des comportements de tous, engendre, de façon tacite, un respect mutuel des résidents les uns envers les autres. Néanmoins, la direction et l'équipe restent les garants du cadre institutionnel, veillent au bon maintien des codes relationnels nécessaires à toute vie en collectivité.
- * **TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES RÉSIDENTS** : chacun a droit à une explication claire sur le fonctionnement de la résidence et sur les modalités de l'accompagnement qui lui sera proposé. La relation de confiance entre les résidents et le personnel est l'un des facteurs de réussite de la prise en charge.
- * **VIS-À-VIS DES FAMILLES** : l'accompagnement de la personne âgée se fait en collaboration avec sa famille. Chacune peut obtenir des informations sur la résidence (fonctionnement, travaux, financement). Les informations aux familles sont délivrées avec l'accord préalable du résident.
- * **VIS-À-VIS DES PARTENAIRES** : la transparence des informations transmises, à laquelle s'attache la MARPA « Les Tilleuls », constitue le socle d'une collaboration de confiance avec les partenaires institutionnels (CCAS, Mairie, Agence régionale de santé).
- * **LIBERTÉ D'EXPRESSION DES USAGERS** : les résidents et leur famille sont invités à exprimer en toute liberté leurs remarques et suggestions sur la structure, par le biais du Conseil de la vie sociale, mais aussi par tout moyen à leur convenance.



Le mot de résidents :

Yvette et Roland :
« nous nous plaisons bien ici. Il n'y a rien à signaler pour les repas. »

- Le personnel privilégie le moment du goûter pour être à l'écoute des résidents, se rend disponible pour les familles à leur demande. Le maire, président du C.C.A.S. ou l'adjointe par délégation, sont aussi les interlocuteurs des usagers.
- * RESPECT D'UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : le travail en équipe requiert l'échange et le partage d'informations sur les usagers. La MARPA « Les Tilleuls » s'appuie sur la notion de secret partagé instauré par la loi du 04 mars 2002. Les échanges concernant les usagers ont lieu dans un cadre prédéfini présentant toutes les garanties de discrétion. Les informations sont échangées dans le seul but d'optimiser une prise en charge globale du résident.
- * DEVOIR DE RÉSERVE : comme tout fonctionnaire, les salariés de la MARPA « Les Tilleuls » sont soumis au devoir de réserve. Ils doivent éviter toute prise de position de nature à donner une image négative de leur collectivité

4. L'ENCADREMENT :

L'équipe présente en permanence est composée de :

- ◆ Un responsable: 35h/semaine ;
- ◆ Un responsable adjoint: 35h/semaine ;
- ◆ 4 agents : un temps plein : 35h (nuit). Un temps partiel : 28h. Un temps partiel : 24h30. un mi-temps : 20h.
- ◆ Le reste du temps compensé par 2 agents contractuels.

ORGANIGRAMME :





Le mot d'une résidente :

Marie :

« je suis une ancienne institutrice et ma famille est à HAMBYE. plais bien ici. Il n'y a rien à signaler pour les repas. »

5—Les offres de service :

a- prestations dans l'accompagnement de la vie quotidienne : les professionnels prennent en charge l'entretien des parties communes et du linge. Ils ont pour mission la confection et le service des repas ainsi que l'animation l'après-midi. Les visites et les sorties sont libres, il est recommandé de signaler toute absence.

b- prestations relatives à la sécurité :

◇ dans la structure : la MARPA est aménagée de plein pied, équipée de barres d'appui dans les couloirs. Les accès sont adaptés aux fauteuils roulants et déambulateurs. Il y a présence de détecteurs d'incendie dans les couloirs et les lieux de vie commune.

◇ Chez le résident : le logement est équipé de façon à assurer la sécurité du résident de W.C. surélevés avec des barres d'appui, des plaques électriques dans la kitchenette. A son arrivée le résident reçoit un pendentif émetteur système présence verte : une simple pression signale une difficulté au personnel présent.

◇ Le plan bleu qui a été mis en place lors de la canicule de 2003 « recommandation pour maintenir une fraîcheur dans la structure et veiller à une bonne hydratation ». Respect des différents protocoles mis en place lors de l'épidémie de COVID 19.

◇ Fermeture des portes de la structure la nuit.

c— Prestations d'animation : l'animation est un concept important dans la vie d'un établissement pour personnes âgées. Il ne s'agit pas uniquement de faire passer le temps ou de distraire mais bel et bien de :

- ◆ Donner de l'existence au temps ;
- ◆ De maintenir la personne dans la réalité ;
- ◆ De lui donner une place réelle ainsi que l'envie de se projeter dans l'avenir et de construire des projets ;
- ◆ Essayer de faire que le lendemain ne soit plus une souffrance mais bel et bien la continuité de la vie envisagée de la manière la plus positive possible. Il faut que chacun trouve sa place et se sente important en mettant en avant ses capacités restantes et non ses capacités perdues. Il faut vraiment valoriser chaque résident.
- ◆ L'animation est assurée par le personnel de la MARPA, elle est l'affaire de tous quel que soit sa fonction dans l'établissement, les familles peuvent mettre leurs compétences au service de l'animation.
- ◆ Un projet d'animation n'est pas figé, il évolue selon l'état de santé des résidents et leurs attentes.



Le mot d'une résidente :

Geneviève :

« la MARPA de HAMBYE, c'est la vie en société, repas, animations, promenades au grand air. Le personnel est à l'écoute et les services sont assurés. Ce que je déplore, c'est l'arrivée tardive du courrier. »

Animations proposées par le personnel de la MARPA :

- ◆ Lecture de la presse suivie d'échanges ;
- ◆ Epluchage des légumes ;
- ◆ Jeux de société : cartes, domino, Triomino ;
- ◆ Atelier mémoire : jeu du bac, Memory ;
- ◆ Travail de mémoire qui resitue le résident dans son histoire personnelle ;
- ◆ Ateliers de chants ;
- ◆ Loto ;
- ◆ Echange sur un thème défini ;
- ◆ Ateliers de travail manuel pour les décors des locaux selon les saisons (Pâques, Noël, plage) et selon l'actualité (tour de France, football...) ;
- ◆ Galette des rois avec les familles et les habitants de la commune ;
- ◆ Participation au Téléthon.



Carnaval par la Maison des jeunes de HAMBYE



cours de pâtisserie

Le mot d'un résident :

Charles :

« Mon grand-père est né à La Baleine.
Il n'y a pas mieux. »



Animations avec des intervenants extérieurs :

- ◇ Gymnastique douce avec un éducateur sportif ;
- ◇ Enfants du centre aéré et enfants des écoles : chants, dessins, jeux de société
- ◇ Loto avec les familles et les habitants de la commune ;
- ◇ Carnaval avec la maison des jeunes ;
- ◇ Venue du Père Noël avec le groupement des commerçants de HAMBYE ;
- ◇ Anniversaires sont fêtés tous les trimestres avec la venue d'une chorale, d'un musicien, d'un clown ;
- ◇ Un office religieux a lieu une fois par mois, peuvent y participer les familles et les habitants de la commune ;
- ◇ Partage avec l'association « Hambytionsolidaires » : participation aux ateliers suivi d'un goûter, un résident réceptionne le courrier pour l'association ;
- ◇ Bibliothèque ;
- ◇ Des conférences avec support vidéoprojecteur sont proposées (thèmes évoqués : histoire des moulins, les fondeurs de cloches de HAMBYE ; fêtes familiales ; les Grimaldi-Matignon-Monaco, etc.
- ◇ Participation au club du 3^e âge ;



La cabane du partage

Le mot d'une résidente :

Marie :

« je peux appeler la nuit ».



d-prestations d'accompagnement à la délivrance des soins :

- ◆ La MARPA ne dispose pas de personnel médical et paramédical mais fait appel aux intervenants libéraux extérieurs (médecin, IDEL (infirmière diplômée d'état libéral), kinésithérapeute, pédicure, SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), ADMR Le résident a libre choix de son praticien, ses choix sont notés sur sa fiche d'admission.
- ◆ Le résident autorise la MARPA à faire appel à ces derniers en cas d'urgence.
- ◆ Lors de la survenue d'un handicap plus lourd, la MARPA recherchera avec la famille et les intervenants de santé les meilleurs moyens pour assister le résident.
- ◆ En attendant une prise en charge dans une structure médicalisée la famille mettra en place l'intervention d'une tierce personne extérieure. L'implication de la famille est primordiale.
- ◆ Le résident qui viendrait à décéder à son domicile pourra si tel était son désir y demeurer jusqu' à la mise en bière, en accord avec la famille et selon l'avis de son médecin traitant.

e-prestations d'accompagnement à la fin de vie :

- ◆ L'accompagnement en fin de vie représente un point important de la prise en charge de la personne âgée.
- ◆ En accord avec le médecin traitant, le personnel, la famille, le résident pourra s'il le désire et si cela est possible rester à la MARPA.
- ◆ Une implication de la famille est nécessaire, cette dernière mettra en place les aides nécessaires (intervenants extérieurs). Elle pourra l'accompagner et rester à dormir près de lui

f-prestations hôtelières :

- ◇ Les repas sont élaborés sur place par le personnel MARPA.
- ◇ La MARPA privilégie les commerces de proximité pour ses achats.
- ◇ Les menus sont élaborés chaque semaine et affichés sur le tableau d'information. Ils tiennent compte de l'équilibre diététique et sont adaptés aux restrictions alimentaires sur prescription médicale.
- ◇ Le service de restauration est ouvert aux familles qui peuvent venir prendre leurs repas à la salle.
- ◇ L'ouverture de la salle aux personnes extérieures contribue à créer et à maintenir des liens sociaux.
- ◇ En règle générale et pour une bonne gestion de l'économat, toute modification ou absence doit être signalée 24 heures à l'avance, et 10 jours à l'avance au moment des fêtes (Noël, Pâques) sous peine de se voir facturer ses repas.
- ◇ Les repas peuvent être servis dans le logement (en cas de maladie par exemple).



Le mot d'une résidente :

Geneviève :

« je suis venue avec mon mobilier. Je vis en société et je prends mes repas avec les résidents. Je suis en sécurité la nuit. J'ai des informations sur le monde, le national et sur la commune. »

- ◇ L'entretien du linge et du logement est assuré par le résident, sa famille ou un service d'aide à la personne.
- ◇ Au cas où le ménage est réalisé par un service extérieur, le résident mettra à disposition tous les produits nécessaires à l'entretien.

g-accompagnement personnalisé :

- ◆ L'accompagnement passe par l'écoute et la prise en compte de l'histoire de vie du résident. Cela permet de mieux le connaître, de découvrir ses ressources et favoriser la mise en place de son projet en respectant ses valeurs, ses habitudes, son rythme de vie.
- ◆ L'encadrement accompagne chaque résident en fonction de ses besoins et de ses attentes. Il adapte ses services et veille à la bonne organisation des soins et des autres aides nécessaires (aide à domicile).
- ◆ Une fiche contenant des informations administratives est constituée à l'entrée du résident (médical, responsabilité civile, tous justificatifs permettant la constitution des différents dossiers).
- ◆ Le responsable recherche avec le futur résident et sa famille les moyens de financer le coût de son hébergement.
- ◆ Il informe la famille qu'il peut bénéficier: A.P.A. , comme à domicile, la MARPA étant considérée comme un substitut de domicile ; de L'A.P.L. ; de l'aide sociale pour l'aide à domicile ; de l'aide à l'hébergement dès son entrée dans la structure. Si les revenus de la personne âgée et l'aide financière que ses enfants sont susceptibles de lui apporter dans le cadre de l'obligation alimentaire ne lui permettent pas de couvrir en totalité ses frais d'hébergement à la MARPA, la personne peut demander de bénéficier de l'aide sociale aux personnes âgées. Cette aide peut prendre en charge la somme restant à payer. Elle est attribuée par les services du conseil général dans lequel la personne a habité au moins les trois mois précédant l'entrée à la MARPA.
- ◆ Son entrée et installation peuvent se faire en plusieurs étapes pour se préparer à sa nouvelle vie et son nouvel milieu de vie, son installation se fera à son rythme.
- ◆ Le nouveau résident est présenté à l'ensemble des résidents et du personnel le jour de son arrivée. L'équipe met en place un accompagnement.
- ◆ Un goûter de bienvenue est organisé avec le nouvel arrivant, sa famille, l'ensemble des résidents.



Le mot d'une résidente :

Geneviève :
« j'étais seule dans un lotissement et âgée »

h- la vie communautaire :

- ◇ La vie dans la MARPA vise à préserver l'autonomie des résidents en leur permettant de s'associer à la vie quotidienne en apportant leur concours aux différentes tâches ménagères journalières : éplucher les légumes, débarrasser la table, essuyer la vaisselle. Ceci permet également de maintenir un lien entre le personnel et l'ensemble résidents.

i- polyvalence de l'accompagnement :

- ◇ Le responsable ou son adjointe constituent un pivot rassurant pour les résidents et les familles dans le fonctionnement de la structure. Ils sont aussi les référents professionnels de la coordination gériatrique pour tous les intervenants.
- ◇ L'installation du système de téléassistance permet à chaque résident d'alerter le personnel 24h/24 en cas d'urgence.

j- travail avec l'environnement familial et/ou personnel de résident :

- ◆ L'entrée en MARPA est un passage qu'il faut accompagner. Selon ses souhaits, sa famille et ses proches sont invités à participer à l'organisation de l'aide à lui apporter : aide à l'emménagement, accompagnement pour les courses, les démarches administratives, les déplacements...
- ◆ La présence de la famille ou des amis contribue à ce que cette étape de vie se déroule dans les meilleures conditions possibles.
- ◆ Famille et proches peuvent participer aux activités et aux animations, ainsi qu'au fonctionnement de l'établissement dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale. En effet, le résident a plus de chance de s'adapter à son nouvel environnement lorsque sa famille s'implique et l'accompagne, lorsqu'il peut poursuivre les relations avec ses amis...

k- vocation à la formation:

L'équipe a une mission d'accueil et d'aide à la formation auprès de stagiaires dans le cadre de stages de découverte et d'observation, accompagnement des futurs auxiliaires de vie et de métier dans le cadre de formations diplômantes (exemple BAC professionnel).



Le mot d'une résidente :

Clotilde:

« je ne voulais pas entrer en EPHPAD. J'ai perdu l'esprit de famille. »

V. PARTENARIAT DE LA MARPA :

La Fédération Nationale des MARPA nous accompagne dans nos projets, donne des avis éclairés ou des conseils ; elle a notamment transmis les consignes et protocoles pendant l'épidémie du COVID 19. Elle entretient elle-même des partenariats avec des instances impliquées dans le service aux personnes âgées.

La M.S.A. est l'organisme de proximité qui contribue au bon fonctionnement. Elle apporte un soutien technique, moral et parfois financier. Nous avons pu recevoir des aides financières au moment où la crise sanitaire qui a généré des surcoûts. Sur sa proposition, une rencontre avec les gestionnaires de MARPA environnantes, est prévue afin d'échanger nos expériences et peut-être envisager une mutualisation de moyens.

Le Conseil départemental, les caisses de retraite, les organismes de tutelle, les centres médico-sociaux sont également des partenaires incontournables.

Par ailleurs nous bénéficions de partenaires de proximité.

Des partenaires médico-sociaux :

- ◆ La maison de santé qui assure le service de soins : le cabinet médical, le cabinet infirmier, une kinésithérapeute, une podologue, une diététicienne ;
- ◆ Un service d'aide à la personne tel que l'ADMR et « Confiez-nous » ;
- ◆ Assistante-sociale de secteur ;

Des partenaires socio-économiques :

- ◆ Les résidents peuvent profiter de commerces de proximité pour leurs achats, aller à la poste, aller chez le coiffeur ou bénéficier de cette prestation à la MARPA dans la salle de bien-être.

Des partenariats socio-culturels :

- ◆ Les enfants de l'école d'HAMBYE rendent quelques visites aux résidents et leur présentent à l'occasion leurs spectacles ;
- ◆ Les résidents peuvent se rendre à la bibliothèque, ou ils bénéficient de livres apportés au sein de la MARPA ;
- ◆ Les résidents sont associés à des associations locales telles que hambytionsolidaires, le téléthon ;
- ◆ Nous avons le projet de faire des conventions avec des EHPAD environnants ; ce qui pourrait favoriser l'accueil de résidents dans des structures adaptées à une perte d'autonomie.
- ◆ Nous réfléchissons également à une mutualisation de moyens avec des MARPA proches géographiquement ; de même que le partage d'activités entre résidents de plusieurs MARPA pourrait reprendre quand le contexte sanitaire le permettra.

VI COMMUNICATION :

-En interne :

Utilisation de cahiers de transmissions qui permettent un suivi personnalisé de chaque résident.

*Pour l'équipe :

Ces transmissions permettent d'informer les collègues qui prennent le relai.

*Pour les infirmières :

Elles laissent des consignes particulières, de même pour la kinésithérapeute. Ces professionnels sont présents quotidiennement, ce qui permet aux agents d'avoir un soutien permanent dans l'accompagnement des résidents.

*Avec le médecin généraliste qui est très disponible autant près des résidents, de leur famille que près des agents.



Lectures de poèmes par les bénévoles (Marie-Thérèse Lamy et Geneviève Hersent) de la bibliothèque en 2017



*Avec les résidents et leur entourage : l'équipe est très présente, les échanges sont spontanés lors de temps communs, de repas, d'activités, de visites ...ou dans le logement privé. Chaque résident a une présence verte qui lui permet de faire appel à l'agent présent.

Cette grande disponibilité des professionnels de santé permet à l'équipe en place de répondre aux besoins de la structure et plus personnellement de chaque résident. Ce soutien permet aussi parfois un accompagnement de fin de vie.

VII-Evaluation :

Nous avons proposé aux résidents de s'exprimer sur leur vécu à la MARPA, sur ce qu'ils pourraient attendre d'autre.

Le Conseil de vie social que nous devons reconstituer avec des résidents, des représentants des familles, les responsables, des professionnels de santé, des gestionnaires, va nous permettre d'évaluer la prise en charge des résidents et de continuer à faire des projets.



Participation à une conférence en 2017



LEXIQUE :

A.D.M.R. : réseau associatif d'aide à domicile en milieu rural;
 A.M.P. : Aide médico psychologique ;
 A.P.A. : Aide personnalisée à l'autonomie ;
 A.P.L. : Aide personnalisée au logement ;
 A.R.S. : Agence régionale de santé ;
 A.S.V.P.V.S. : association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siennne ;
 A.V.A. : Assurance vieillesse des artisans ;
 B.A. C. : Baccalauréat professionnel ;
 B.A P A. : Brevet d'aptitudes professionnelles agricoles ;
 C A E.: Contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
 C.A.F. : Caisse d'allocations familiales ;
 C.A.R.S.A.T. : Caisse d'assurance retraite de la santé au travail ;
 C.C.A.S. : Centre communal d'action sociale ;
 C.E.S. : Contrat emploi solidarité ;
 C.H. : Centre hospitalier ;
 C.H.R.: Centre hospitalier régional ;
 C.L.I.C.: Centre Local d'Information et de Coordination ;
 C.M.S.: Centre médico-social ;
 D.E.A.V.S.: Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ;
 D.I.R.E.C.C.T.E. : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
 E.H.P.A.D. : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
 I.D.E.: Infirmier diplômé d'état ;
 M.A.R.P.A. : Maison d'accueil rurale pour personnes âgées ;
 M.S.A. : Mutualité sociale agricole ;
 P.U.V. : Petite unité de vie ;
 S.A.U. : Service d'accueil des urgences ;
 S.S.I. : Système de sécurité incendie ;
 S.S.I.A.D. : Service de soins infirmiers à domicile.

Fait à HAMBYE le 25 septembre 2021

Auteurs : Mariane Chapon, Thérèse Dubois, Agnès Tano, Jacky Brionne, les résidents de la MARPA, les familles, les personnels.

Crédits photographiques: tirages papier issus des archives municipales.

Clichés numériques et mise en forme : Jacky Brionne.